Le statut de la mère célibataire dans la littérature médiévale

L'appellation de « mère célibataire » appartient à l'époque moderne, néanmoins la réalité qu'elle recouvre existe également au Moyen Age. Moralement parlant, on retient du statut de la mère célibataire – de la femme ayant conçu un enfant hors du cadre matrimonial –, d'une part, le péché de luxure et, d'autre part, l'illégitimité de la naissance de l'enfant. Ces deux faits apparaissent aux yeux de l'Eglise médiévale comme une double faute.

Ce qui peut paraître étonnant, c'est que l'on trouve dans la littérature médiévale des héroïnes, qui revendiquent, par le biais des auteurs, leur statut de mère célibataire ; le fait de choisir le père de son enfant et la volonté de rester célibataire, qui paraissent à beaucoup une conséquence du féminisme moderne, semblent avoir des racines très anciennes. A côté de ces héroïnes d'un type particulier, on rencontre le plus souvent le cas de jeunes filles séduites et qui vivent leur situation de futures mères célibataires non pas comme un choix mais comme un fardeau, les auteurs les montrent alors encourant la sanction de la société féodale.

S'il est vrai que dans les romans du XII^{e} siècle, on escamote le plus souvent la question de la mère célibataire en laissant les couples infidèles sans progéniture, c'est le cas de Tristan et Iseut, c'est également celui de Lancelot et de Guenièvre chez Chrétien de Troyes, on rencontre cependant à la même époque, dans les *Lais* de Marie de France, des allusions à ce problème, comme le montrent ci-dessous les vers empruntés à *Milun* :

> Delez sa chambre en un vergier
> U ele alout esbanïer,

La justouent lur parlement
Milun e ele bien suvent.
Tant i vint Milun, tant l'ama
Que la dameisele enceinta.
Quant aparceit qu'ele est enceinte,
Milun manda, si fist sa pleinte,
Dist li cument est avenu :
S'onur e sun bien ad perdu,
Quant de tel fet s'est entremise ;
De li ert faite granz justise :
A gleive serat turmentee
U vendue en autre cuntree.
Ceo fu custume as ancïens,
Issi teneient en cel tens[1].

Marie de France met en scène ici une demoiselle séduite, qui n'a absolument pas choisi le statut de mère célibataire et qui est effrayée par le sort que la société pourrait lui réserver.

La demoiselle séduite par Milon va décider de cacher son statut de mère célibataire, elle dissimulera la naissance de l'enfant et confiera celui-ci à sa sœur. Milon donne son accord, puis s'en va ; la demoiselle est contrainte par son père, qui ignore l'affaire, de prendre un époux ; Milon revient, renoue secrètement avec la dame. Pendant ce temps, leur fils grandit et décide de retrouver ses parents. Le mari de la dame finit par mourir, et Milon et sa bien aimée s'unissent alors avec l'accord de leur fils. Tout est bien qui finit bien, mais l'histoire de la demoiselle et de sa maternité demeure cachée tout au long du récit. On peut considérer cette aventure comme une erreur de jeunesse, mais l'on peut également se demander ce qui empêche Milon d'épouser la demoiselle dès le départ, ce qui réglerait définitivement le problème de façon honorable. On peut penser que cette aventure va à l'encontre des préceptes religieux concernant les relations sexuelles seulement autorisées dans le cadre du mariage et destinées uniquement à la procréation ; l'agent de cette histoire étant le désir appelé par l'Eglise luxure, il est normal que l'héroïne et son amant expient leur faute, Marie de France aborde bien le problème que préfèrent passer sous silence des auteurs comme Béroul ou Chrétien de Troyes, mais elle ne peut faire autrement que lui donner un traitement correspondant aux idées véhiculées sur le mariage et la conception conformes au dogme de l'Eglise. Elle montre comment la conduite de la jeune fille est

1 — Les Lais de Marie de France, éd. J. Rychner, Champion, Paris, 1978, *Milun*, vv. 49-62.

condamnée par la société et le dénouement heureux final est permis par le retour des héros dans une situation acceptable pour la société du XII^e siècle : Milon ne peut véritablement retrouver son amie qu'en l'épousant, après le décès du mari de la jeune femme.

Il semble que la situation de la mère célibataire évolue quelque peu dans les mentalités, lorsque l'on considère des textes des siècles suivants, qui reflètent l'imaginaire et les mentalités des hommes du XIII^e, XIV^e et XV^e siècles. En effet, si l'on considère, par exemple, un roman comme le *Lancelot en prose*, qui donne une suite et un développement au *Chevalier de la Charrete* de Chrétien de Troyes, nombre de mères célibataires sont évoquées, les passages cités ci-dessous en font état.

> Or me dites, fet il, se vos quenoissiez.I. josne chevalier qui est compaignon de la Table Reonde et a non Hestor des Mares [...]. – Si m'aïst Diex, fait li ostes, par nature doit il estre bons chevaliers, car ses peres fu I. des bons chevaliers dou monde, ce fu li rois Ban de Benoÿc qui l'engendra. [...] Il avint, fait li chevaliers, n'a mie lonc tans, quant li rois Uterpandragon fu morz et l'an vost couronner le roi Artu qui lors ert jovenes enfés, que li baron qui de Uterpandragon tenoient refurent mandé devant le roi Artu et por recevoir lor fiez de lui et por faire lui homage, et tant que li rois Bans entre lui et le roi Boort de Gaunes son frere furent venu a la feste et jurent une nuit en ce chastel ou vos volsistes ersoir entrer. A celui tans en estoit sires li dus des Mares qui avoit une fille la plus bele que lan seust en tout cest païs. Et quant li rois Bans la vit, si la convoita tant por sa grant biauté que il l'an fist mener en emblé et jut a li et engendra celui Hestor dont je vos cont[2].

Il s'agit ici d'un récit qui apprend à Lancelot qu'Hector est son demi-frère. Le roi Ban, père de Lancelot a commis un péché d'adultère avec une jeune demoiselle non mariée, fille du duc des Mares. Cette courte liaison a pour résultat la naissance d'Hector, *bons chevaliers et preuz*, meilleur que Gauvain. Le narrateur ajoute : *en ce qu'il est vostre frere n'avez vos nule honte.* Dans cette histoire, on ne sait si la demoiselle a été consentante, on constate simplement qu'elle possède le statut de mère célibataire et que l'enfant qu'elle a conçu se trouve être un valeureux chevalier. L'auteur ne condamne implicitement ni la faute du roi Ban ni celle de la demoiselle. On a l'impression qu'il s'agit d'une simple

2 — *Lancelot*, A. Micha, t. IV, pp. 222-223, Droz, Paris-Genève, 1979.

frasque masculine, sans importance dans une société régie par le pouvoir des hommes. La mère célibataire en tant que telle ne revêt aucune importance.

Il en va de même concernant la liaison d'Arthur avec Lisanor, qui a eu pour résultat la naissance de Lohot, que l'on apprend incidemment au cours de l'histoire : *Lohoz, li filz lo roi Artu, qui l'engendra en la bele damoisele qui avoit non Lisanor devant ce qu'il eüst la reine*[3]. Le roi Arthur semble être disculpé de toute faute : la demoiselle était très belle et cette liaison s'est produite avant qu'il ne soit marié ! La faute qui rejaillit sur Lisanor n'est pas évoquée, seule compte la naissance de Lohot, qui est, comme Hector, un vaillant chevalier.

Ce qui est en jeu dans ses liaisons, c'est le désir masculin. Il existe cependant d'autres situations qui aboutissent à l'émergence de la mère célibataire et qui semblent accorder cette fois-ci davantage de place à la détermination féminine.

En effet, si l'on examine les relations qui existent entre Lancelot et la fille du roi Pellés, il ne semble pas que ce soit la volonté du chevalier qui soit en jeu :

> Lors entre en la chambre (Brisane) et fait samblant qu'ele ait parlé a la roine, puis vient a Lancelot et li dist : « Sire, ma dame vos atant et vos mande que vos ailliez a li parler ». Et il se fait maintenant deschaucier et entre en la chambre em braies et en chemise et vient au lit et se couche avec la damoisele conme cil qui cuide que ce soit la roine. Et cele qui riens ne desirroit fors avoir celui de cui terrienne chevalerie estoit enluminee le reçoit liee et joieuse et il li faisoit joie et tel feste com il faisoit a sa dame la roine.
>
> Einsinc sont mis ensemble le millor chevalier et le plus bel qui or fust et la plus bele pucele et de haut lignage qui fust alors ; si se desirrent par diverses entancions, car ele ne le fait mie tant por la biauté de celui ne por luxure ne por eschaufement de char come ele fait por le fruit recevoir dont toz li païs doit venir a sa premiere biauté, qui par le dolereux cop de l'espee as estranges ranges avoit esté desertez et essilliez, si com il devise apertement en la Queste del Graal. Et cil la desirroit tout en autre manniere, car por sa biauté ne la couvoitoit pas, mais il cuida que ce fust sa dame la roine et par ce fu il eschaufez qu'il la connut ausinc com Adam connut sa fame [...][4].

3 — *Lancelot du Lac*, Lettres Gothiques, t. I, p. 552, Livre de Poche, Paris, 1992.
4 — *Lancelot*, t. IV, *op. cit.*, pp. 210-211.

Contrairement à ce qui se passe dans les deux autres cas précédents, le narrateur insiste ici beaucoup sur les motivations de la demoiselle, il a beau dire que le désir ne joue pas le rôle primordial, il avoue clairement que la beauté de Lancelot a tout de même une incidence sur la décision de la jeune fille de le choisir comme père de sa future progéniture. Quant à Lancelot, l'auteur justifie son acte par le désir qu'il a de la reine, on comprend difficilement en quoi le péché de luxure avec Guenièvre peut être préférable à l'union avec la fille du roi Pellés. L'audace et le danger moral que représentent une telle situation se trouvent cependant finalement justifiés par les nécessités du lignage : Dieu pardonne le péché de luxure, car cette union hors mariage et la procréation qui s'ensuit sont rendues indispensables pour la survie et le rachat de la société. Le fruit de cette union sera Galaad, qui rachètera la faute commise par ses parents en étant le plus pur des chevaliers, non seulement dans ses actes mais également dans ses pensées, seul digne de mener à bonne fin l'aventure du Saint Graal.

Une telle situation, n'est pas exceptionnelle dans le *Lancelot en prose*, puisque l'on retrouve la même chose pour Boort et la fille du roi Brandegorre :

> Quant Lanceloz oit ceste nouvele, si fu moult liez et il resgarde l'anfant et voit qu'il resamble bien a Boorz ; si croit vraiement qu'il l'ait engendré et avoit il sanz faille. [...] Et la pucele qui Lancelot ot herbergié li conta toute la manniere coment Boorz avoit geu avec la damoisele et par quel juise. Et il croit bien que ce est voirs, si se pense que tout ainsi li estoit avenu de la fille le roi Pellés, que ja avoit.I. anfant de lui, si conme on li avoit dit[5].

Dans ce dernier cas, la fille du roi assume son rôle de mère célibataire mais accuse Boort de l'avoir abandonnée :

> Sire, quan vos verrez Boorz, si li dites de par moi que s'il a nul jor n'avoit plus mespris vers damoisele que vers moi, si a il trop mespris, car quant il se departi de moi, il me creanta comme leaux chevaliers qu'il me vendroit veoir en cest an ; et del couvenant me fause il bien, c'onques puis n'i vint : si vos di por voir qu'il n'est mie si voirsdisanz conme je cuidoie ; si m'en a tant fait que jamais, tant com je vive, ne querrai chevalier estrange, se trop bien ne l'ai esprové[6].

5 — *Lancelot*, éd. A. Micha, t. V, p. 296, Droz, Genève, 1980.
6 — *Ibid.*, p. 297.

Ce qui est reproché à Boort, ce n'est pas d'avoir abusé de la jeune fille mais de n'avoir pas tenu sa promesse de revenir auprès d'elle dans le délai d'un an, ce reproche est du même ordre que celui que fait Laudine à Yvain dans le *Chevalier au lion* de Chrétien de Troyes, et il n'est pas question de maternité coupable dans ce dernier roman. On peut cependant supposer que si Boort revenait, il reconnaîtrait son fils, Elyam le Blanc, et régulariserait sa situation avec la fille du roi Brandegorre.

En fait, il existe plusieurs cas de figures possibles à l'origine des situations de mères célibataires, qui correspondent à des situations matrimoniales différentes :
homme marié / demoiselle : situation 1
homme marié / femme mariée : situation 2
homme célibataire / demoiselle : situation 3
homme célibataire / femme mariée : situation 4

Jusqu'à présent, nous avons vu les situations 1 et 3, la situation 1 étant représenté par le roi Ban, les autres cas étant à rapprocher de la situation 3. On trouve néanmoins dans le *Lancelot en prose* également le schéma n°2. Seul le schéma n°4 correspondant à une liaison d'un homme non marié avec une femme qui, elle, l'est, semble ne pas être capable d'aboutir à une situation de mère célibataire. On retrouve dans ce dernier cas, une relation stérile dont le modèle est la liaison de Guenièvre avec Lancelot.

Jusqu'ici, toutes les relations évoquées concernaient des héros et des héroïnes qui appartenaient au monde des humains, ce qui n'était pas sans poser de gros problèmes moraux aux auteurs, qui s'évertuaient à tenter de justifier la conduite de leurs personnages, en fin de compte scandaleuse par rapport à la société et à la religion. On trouve dans le *Lancelot en prose* une amorce de la solution qui va être retenue dans les romans postérieurs comme *Perceforest*, avec l'histoire de la conception de Merlin :

> De teus manieres de dyables fu estrais Merlins, che dist li contes des Estoires, et si vous dirai comment. Il fu voirs que en la marche de la terre d'Escoche et d'Irlande ot jadis une damoisele gentil feme de grant biauté et fu fille a un vavasor qui n'estoit pas de grant riqueche. La damoisele vint en eage de marier et vous di qu'ele avoit en soi une teche qu'ele disoit a son peire et a sa meire, que il ne la mariasent pas et que bien seussent il de voir que ele n'aroit ja en son lit homme que ele veist des iex, que ses cuers ne le porroit souffrir. [...] Aprés che ne demoura mie grantment que uns deables de tel maniere comme je vous ai dit vint a la damoisele en son lit par nuit ; si li commencha a proier moult durement et li promist que ja ne le

> verroit a nul jour. [...] Quant ele senti le deable au cors et as bras et as mains et es autres lieus, si li fu avis, a che que ele en pooit savoir par sentir, que moult estoit bien taillïés a estre biaus, si l'enama et fist outreement sa volontei et moult le chela bien et a sa meire et a autrui.
>
> Quant ele ot ceste vie menee dusques a.V. mois, si engrossa, et quant ele vint au droit terme que ele enfanta, si s'en esmervella mout tous li peuples, car de peire ne fu point seu ne ele nel vaut dire a nului. Chis enfes fu uns varlés, si ot non Merlins, car ensi le commanda li deables a la damoisele, ains qu'il nasquist[7].

Dans ce cas, le narrateur fait clairement allusion au désir de la jeune fille et à son choix de rester mère célibataire. La situation est cependant ici toute différente, puisque le péché de conception hors du mariage peut être rejeté sans problème moral sur le personnage du diable, qui par essence ne fait que le mal. La seule difficulté consiste à expliquer pourquoi la demoiselle a choisi d'accepter cette liaison avec un personnage qui se présente à elle comme *uns homs d'estraigne terre*; l'auteur justifie une telle conduite par une curieuse maladie de la jeune fille, qui ne peut voir un homme dans son lit sans en mourir. Il n'en demeure pas moins que l'intervention du diable permet de laver l'être humain de la faute représentée par la conception hors du cadre du mariage. Cependant le côté diabolique ne laisse pas d'être inquiétant, Merlin, fruit de cette union, restera un personnage ambigü. Une autre solution sera trouvée par le biais du merveilleux : pour ces conceptions hors du cadre légitime, on remplacera le diable par des figures féeriques, mais ce changement aura des conséquences au niveau des relations de pouvoir entre hommes et femmes. Dans le cas évoqué ci-dessus, c'est encore le diable, le côté masculin, qui détient le pouvoir de décision ; dans le cas des fées, l'homme apparaît de plus en plus comme soumis à la décision de la figure féminine, incarnée par la fée. *Perceforest*, qui date du milieu du XIV^e^ siècle illustre ce nouvel aspect de la mère célibataire.

Dans ce roman, la fée décide ouvertement de devenir une mère célibataire et le cache, par sa magie, à l'homme qu'elle a choisi. Un des exemples les plus significatifs à ce sujet se trouve dans l'aventure que le roi Alexandre a, malgré lui, avec Sebile :

> Quant la dame entendy le roy, elle pensa qu'elle en joueroit autrement et aussy fist elle, car le roy et Floridas y

7 — *Lancelot, op. cit.*, t. VII, pp. 39-41.

> demourerent quinze jours sy n'y cuidoient avoir demouré que une nuyt. Et fait bien mention l'ystoire que la dame demoura ençainte du roy d'un filz, dont de ce lignaige yssy le roy Artus. Quant Sebile veyt que temps estoit de laissier aler le roy, elle le mist hors du chastel et de sa compaignie, montez sur leurs chevaulx. Quant ilz se trouverent hors, ilz eurent grant merveille ou ilz avoient esté[8].

Sebile trompe le roi sur le temps qu'il passe chez elle : il ne voulait pas s'arrêter plus d'une nuit, elle le retient deux semaines, et elle le fait père d'un fils sans qu'il en sache rien ; le côté féerique de la fée inquiète cependant moins que le côté maléfique du diable, ce qui fait sans doute que le narrateur n'éprouve pas le besoin de justifier la conduite de la fée. Le cas de Sebile ne représente pas une exception dans *Perceforest*[9].

En fait, il existe plusieurs attitudes du narrateur face au problème posé par la mère célibataire dans la vie morale et religieuse des hommes du Moyen Age : au XII^e^ siècle, les auteurs ont tendance à escamoter la difficulté en ignorant le problème, au XIII^e^ et XIV^e^ siècles, ils lui accordent une plus large place en justifiant la conduite anormale de la mère célibataire soit par une nécessité de redonner vie à un lignage, soit par l'intervention de forces diaboliques ou féeriques. Cependant, l'attitude représentée par Marie de France, qui consiste à exposer la situation de la mère célibataire pour en montrer les dangers et la condamner, reste commune à toutes les époques, avec des variantes et des évolutions, comme en témoigne le roman de *Floris et Liriope.*

Le roman de *Floris et Liriope* de Robert de Blois[10], datant de la fin du XIII^e^ siècle ou du début du XIV^e^, raconte comment Floris en se faisant passer pour sa sœur, à qui il ressemble comme deux gouttes d'eau, arrive à séduire Liriope, fille de son seigneur. L'auteur donne un résumé rapide de la situation, aux vers 1043-1048 :

> Del sorplus riens ne vos dirai,
> Car nule veritei n'en sai
> Fors tant k'il fu tant delze li,
> Que nom de pucele perdi,

8 — *Le Roman de Perceforest,* 1ère partie, éd. J.H.M. Taylor, p. 242, T.L.F., Droz, Genève, 1979.

9 — Voir à ce sujet, C. Ferlampin-Acher, « Le rôle des mères dans Perceforest », pp. 274-277, *Masculin/féminin dans le roman arthurien médiéval,* Rodopi, Amsterdam-Atlanta, 1995.

10 — *Floris et Liriope,* Altfranzösischer Roman des Robert de Blois, W. Zingerle, O.R Reisland, Leipzig, 1891.

Et tant en ces biaz braz jut,
Qu'ele de lui.I. fil consut.

Ce texte correspond à une relation entre une jeune fille et un jeune homme non mariés, mais il se révèle différent des exemples produits précédemment, d'une part, dans la mesure où la situation de mère célibataire qui guette la demoiselle n'est pas inconnue de son amant, et d'autre part, dans la mesure où contrairement à ce qui transparaît dans les lais de Marie de France, l'auteur ne parle pas en premier lieu du châtiment qui attend la jeune fille mais de celui qui ne manquera pas de toucher le jeune homme. Cette analyse nouvelle de la situation est due au fait que le père du jeune homme se trouve être le vassal du père de la jeune fille, et que par conséquent la reconnaissance de la liaison des deux jeunes gens équivaudrait pour la famille du seigneur à une mésalliance. L'enfant engendré n'est plus comme dans le cas de la fille du roi Pellés une chance pour le lignage, mais une malédiction. Le châtiment encouru par le jeune homme est la mort, alors qu'apparemment la demoiselle ne risque pas elle-même sa vie, c'est ce qu'affirme Floris, lorsque Liriope le conjure de rester ou de l'emmener avec lui :

Merci, dame, por deu merci !
Vos avez or mout mon cors vil,
Qant vos ocirre me voleis ;
Endroit de vos garde n'avez,
Car on ne vos occirra mie ;
mais niens seroit de ma vie,
Se je ou pais demoroie,
Q'en nul endroit ne me poroie
De vos sofrir, ne vos de moi.
Ce seriens honi tuit troi[11].

Le jeune homme refuse de rester, car on le tuerait, il refuse également d'emmener Liriope, car alors, elle, lui et leur enfant seraient mis au ban de la société. Floris s'en va et la demoiselle reste seule avec son enfant, sa situation finit par sauter aux yeux de sa mère, qui décide de cacher le statut de mère célibataire de sa fille :

Par ce c'en vat aparcevant
La mere tant, ke bien entent
Qu'ele porte tot vraiement.
Sa grant dolor ne sa grant ire

11 — *Floris et Liriope, op. cit.*, vv. 1095-1104.

Ne poroit nuns penser ne dire ;
Tant crient son signor et redote,
Q'a pou k'ele n'enraige toute,
Ne tant ne seit dire ne faire,
Que veritei en puisse traire.
Andous entrejurees sont
Que por morir ne le diront[12].

L'auteur précise que tout homme est tenu à l'écart de l'affaire et l'on retrouve une situation analogue à celles évoquées précédemment, puisque le seul homme au courant n'est plus présent. La jeune fille, dans le secret, accouche d'un fils d'une grande beauté, Narcisse, mais qui reste sans père :

Si fu par toute la contree
De sa biautei la renomee
Et de ce k'il fu ensi nes,
C'om ne sout, dont fu engenrez.
Mais je vos en sai adrecier,
Ne mensonge dire n'en quier,
Ce li dux en sou tant ne quant ;
C'il le sout, n'en fist nul semblant.
Si demora la chose ensi,
Ce cuit bien,. II. ans et demi[13].

Le duc, sans doute à cause de la beauté de l'enfant accepte dans son entourage cette situation de mère célibataire, qu'elle concerne sa fille ou quelque autre demoiselle de son lignage : il ne cherche pas à découvrir la vérité et se fait complice de l'affaire. Lorsque le duc vient à mourir, la duchesse pérennise la situation en présentant l'enfant comme son neveu, le père demeurant toujours inconnu :

Puis ke li dus fut defenis,
Fut li anfes leans norris.
La duchesse a croire faisoit
Que filz de sa seror estoit[14].

Il faudra que Floris, enfin de retour dans le royaume, après la mort du duc, reconnaisse l'enfant, pour que la situation obtienne l'approbation de tous : la mésalliance du mariage étant présentée comme le châtiment du trop grand orgueil de la demoiselle, évoqué au début du roman :

12 — *Ibid.*, vv. 1330-1340.
13 — *Floris et Liriope, op. cit.*, vv. 1387-1396.
14 — *Ibid.*, vv. 1447-1450.

Jai le seivent tuit li plusor,
Tuit le dient petit et grant
Que Floris est peres l'enfant [...]
Par tout le pais sont corrues
Les noveles et espandues ;
En la fin Floris l'espousa.
Or esgardez, com li greva
Ses orguez, kant son home prist ;
Sans faille ces orguez li fist
Si grant lait et si grant damaige,
Qu'ele abaissa tot son paraige[15].

Floris et Liriope n'est pas le seul récit à évoquer les dangers encourus par l'amant, responsable de la situation de la mère célibataire, on retrouve ce problème évoqué dans un roman du Moyen Age tardif, *Ysaÿe le Triste.* Il s'agit de la liaison entre Ysaÿe et Marthe, qui donnera naissance à Marc. Ce texte est intéressant car il fait état de la mentalité concernant la question de la mère célibataire, au XV^e^ siècle.

Tout d'abord, Marthe n'est pas présentée comme une fée mais un personnage vivant dans la société féodale, puisqu'elle est la nièce du roi Yrion, néanmoins, c'est elle qui dans cette affaire prend l'initiative de se rendre auprès d'Ysaÿe :

> Amis, fait Marte, sy est il, mes gardés qu'il n'en soit plus parolle. Et seurement bien vous pensse a merir vostre voye, mais allés vous ent, et se je vieng ancuy a vostre huis, par aucune aventure, faittes qu'il soit ouvers en l'eure. « Dame, fait ly bourgois, a vostre volenté ». Lors se part. Mes tantost apprés ce que ly bourgois se fu partis, fist envoyer querre ung pallefroy et se part toute seulle, et tant alla qu'elle vint a l'ostel du bourgois, et y busque. Ly hostes qui bien savoit qui c'estoit ouvry l'uis, et elle entra dedens en demandant ou Ysaÿe gisoit. « C'est, dist il, en ceste cambre devant vous, de quoy l'uis est fremés ». Lors vint a l'uis et y busque[16].

Rien n'arrête la demoiselle venue seule, pas même Tronc, qui pourtant ne cautionne pas du tout l'aventure et prévient Ysaÿe du danger qu'elle représente pour eux deux :

> Lors que Trons l'oÿ, sy dist en ceste maniere : « Maistre, je feray vostre vollenté, mais je vous jure sur ma foy que, se

15 — *Ibid.*, vv. 1472-1474 ; 1481-1488.

16 — *Ysaÿe le Triste,* éd. A. Giachetti, p. 130, Publications de l'Université de Rouen, 1989.

> vous tollez celle femme se virginité, que vous et moy nous en repentirons sy grandement que oncques ne nous mesvint plus de chose. Et si ne peut remanoir que ce ne soit dedens brief tamps, se le faittes ». Enssy que Trons disoit cez parolles, se despoulla Marte et se coucha avoec Ysaÿe. Celle nuit engenra Marcq qui puis fu appellés Marcq l'Essillié, que puis fu boins chevaliers au parfait, enssy que le livre le devise cha en ariere[17].

Marthe, de par sa détermination, ressemble aux fées séductrices, cependant, on saura par la suite, qu'elle va à l'encontre du pouvoir des fées et que c'est pour ne pas avoir pu empêcher l'union d'Ysaÿe et de Marthe que Tronc est battu chaque nuit. La menace qui pèse sur Ysaÿe et Tronc est de même nature que celle qui pesait sur Floris, comme le lui dit le nain :

> Et *tenés pour ferme que se vous avés engenré* aucunne chose, c'est vostre mors et la moye[18].

Ysaÿe quittera momentanément Marthe, mais ce n'est pas en raison des sanctions qu'il pourrait encourir, puisqu'il ignore que Marthe sera bientôt une mère célibataire. Cette situation restera cachée jusqu'à la naissance de Marc, même le roi Yrion n'en saura rien. Lorsque ce dernier l'apprend, il ne cache pas sa surprise mais accepte débonnairement la situation, dans la mesure où, pour lui, il n'y a pas de mésalliance, car il considère Ysaÿe comme le meilleur chevalier :

> Ensy que de che tenoient leurs parolles vint devant le roy une damoiselle et dist : « Sire roys, vostre nieche est achoucie d'un enffant ».
>
> « D'un enffant ? fait ly roys, che ne peut estre. - Vraiement, dist elle, sy est, de le plus belle creature c'oncques fust nee de mere ». A tant vient le roy en le chambre se nieche et appelle l'une dez dames, et lui demande se c'est voirs. Et elle respont que oïl. « Pour Dieu, dist ly roys, de qui peut che estre ? – C'est, fait elle, du chevalier au blancq escu a l'espee vermelle. – Par Sainte Croix, fait ly roys, se c'est du chevalier, je ne fuch aussy liés il a grans espasse de tamps, et Dieux me laist tant vivre que le voye chevalier, car s'il resamble son pere che serra le milleur du monde »[19].

17 — *Ysaÿe le Triste, op. cit.*, p. 131.
18 — *Ibid.*, p. 138.
19 — *Ibid.*, pp. 160-161.

Le roi Yrion, qui représente l'autorité parentale auprès de sa nièce Marthe, ne condamne ni sa nièce, ni son amant. Marthe, en revanche, considère qu'Ysaÿe commet une faute grave en ne revenant pas et en la laissant assumer seule son statut de mère :

> Et, Ysaÿe, tres doux amis, grant tamps a que je sui le vostre amye, et que ne vous vy, et pensse qu'il y ait plus de. VIII. mois et demy. Et que pensés vous, a laissier celle que tant vous aime ? Par me foy, c'est pechiés et mal fait, car elle est toute enchainte[20].

Il s'agit là d'un reproche personnel que Marthe adresse à son amant, semblable à celui que la fille du roi Brandegorre adresse à Boort en présence de Lancelot, dans *Le Lancelot en prose* ; les deux demoiselles ne semblent pas redouter d'être mises au ban de la société.

Il y a donc une différence entre le traitement réservé aux mères célibataires dans les lais de Marie de France au XII^e^ siècle et celui qu'illustre les romans en prose du XIII^e^ au XV^e^ siècle. Il semble que l'état de mère célibataire, à partir du XIII^e^ siècle, ne déclenche plus nécessairement le rejet, pour autant qu'il n'y ait pas mésalliance. Si les autorités ecclésiastiques et la société ne censurent pas de tels récits, c'est peut-être parce qu'ils illustrent des cas qui touchaient aussi bien les familles des vilains que celles des nobles, c'est peut-être aussi parce qu'ils reflètent confusément le problème de la naissance du Christ et de l'Immaculée Conception de la Vierge. Nicolas de Saint-Alban, par exemple, à la fin du XII^e^ siècle, affirme que saint Bernard, abbé de Clairvaux, a fait un bref séjour au Purgatoire parce qu'il s'opposait à la notion de l'Immaculée Conception de la Vierge[21]. Quoi qu'il en soit, on constate que l'enfant issu d'une relation hors du mariage, est souvent décrit dans la littérature profane, comme un être hors du commun. Proche du problème de la mère célibataire se profile celui de la bâtardise, les romans du XIII^e^ au XV^e^ siècle ne condamnent systématiquement aucune des deux situations ; le Moyen Age apparaît donc, à cet égard, au moins dans le monde imaginaire, assez proche de la tolérance du XX^e^ siècle.

Catherine BLONS-PIERRE

20 — *Ibid.*, p. 159.
21 — Voir *La Naissance du Purgatoire*, J. Le Goff, p. 222, Gallimard, Paris, 1981.